

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

**ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques  
du monument aux morts de FIGEAC (Lot)**

**Le Préfet de la région Occitanie  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 3 juillet 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que le monument aux morts de FIGEAC (Lot) présente un intérêt suffisant au point de vue de l'histoire et de l'art pour en rendre désirable la préservation en raison de son importance au sein du corpus des monuments aux morts d'Occitanie étudié dans le cadre de la commémoration du centenaire de la guerre 1914-1918, et en raison de la qualité de l'œuvre de l'architecte Paul Bories, inaugurée en 1927,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : est inscrit au titre des monuments historiques le monument aux morts de FIGEAC (Lot), en totalité, tel que délimité en rouge sur le plan cadastral annexé, situé dans le cimetière communal section AD parcelle 126 (d'une contenance de 28 490 m<sup>2</sup>) et appartenant à la COMMUNE de FIGEAC, identifiée sous le n° SIREN 214 601 023, depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

**Article 2** : le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 3** : il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Toulouse, le 18 OCT. 2018



Pascal MAILHOS

Département :  
LOT

Commune :  
FIGEAC

Section : AD  
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 27/07/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

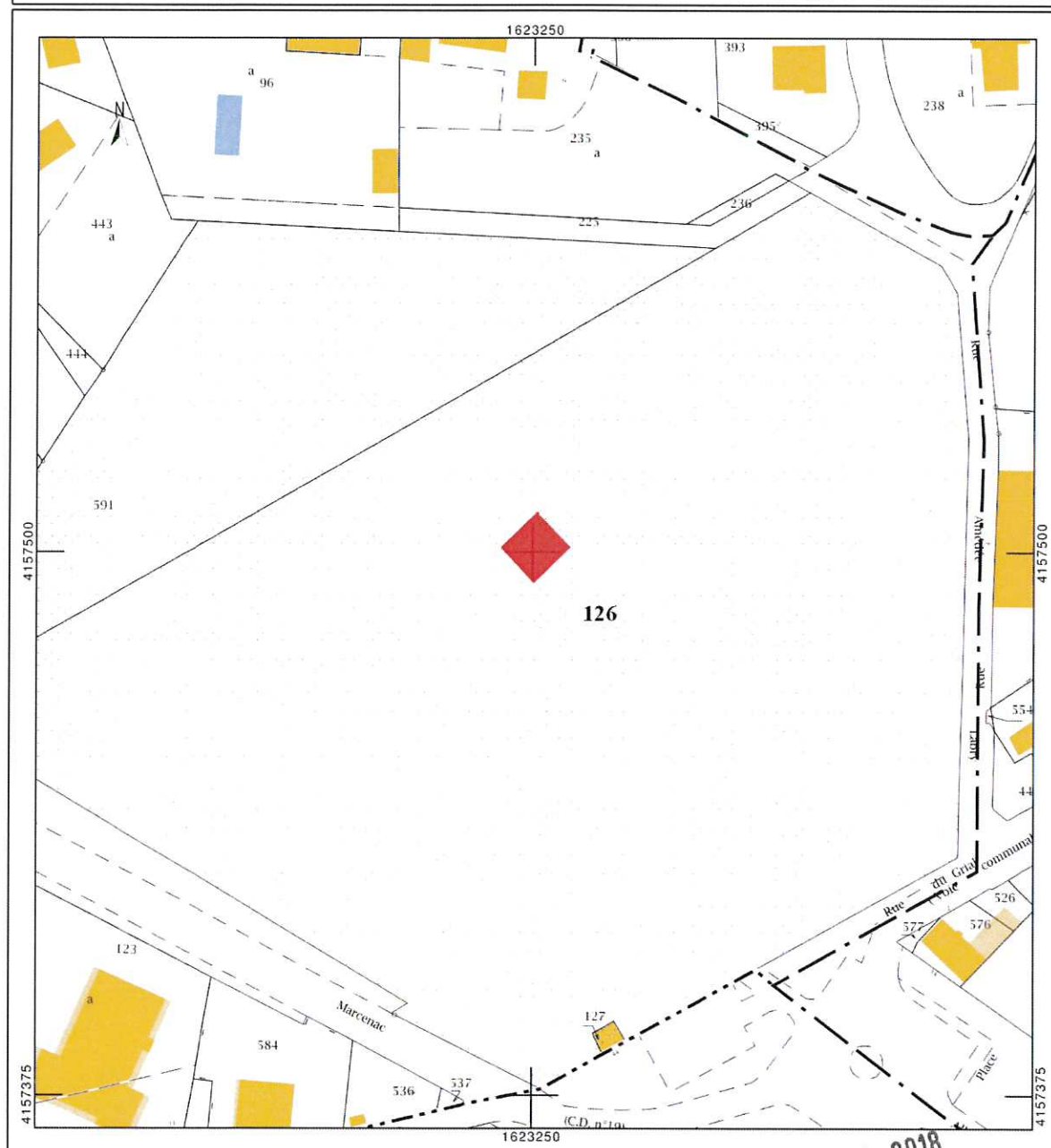
**Plan annexé à l'arrêté portant inscription  
au titre des monuments historiques  
du monument aux morts de la guerre de 1914-1918  
de Figeac (Lot)**

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PÔLE DE TOPOGRAPHIE  
ET DE GESTION CADASTRALE 83 Rue  
Victor Hugo 46009  
46009 CAHORS CEDEX  
tél. 05-65-20-33-34 -fax  
ptgc.lot@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

 **Parties inscrites**



18 OCT. 2018

le Secrétaire général  
pour les affaires régionales

Laurent CARRIÉ

2/2